

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Département  
de la Vendée

Date de la convocation : 6 décembre 2022  
Séance du Conseil Municipal : 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD (sauf aux délibérations 11 et 12)- Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU  
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES  
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 30  
29 aux délibérations 11 et 12  
Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 11 et 12

Secrétaire de séance : Maryvonne GUÉRIN

### **2- SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DES HERBIERS ET LE CENTRE DE SANTÉ DES HERBIERS, RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE À L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

La Ville des Herbiers propose de conventionner avec le Centre de santé des Herbiers, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, représentée par Jean-Pierre PAPIN, son Président, et dont le siège se trouve 24 rue de la prise d'eau aux Herbiers (85 500).

Dans le cadre de son projet associatif, le Centre de santé des Herbiers projette de salarier des médecins généralistes afin de dispenser les soins aux patients à leur domicile et au centre de santé.

Considérant le classement de la Ville des Herbiers en zone d'intervention prioritaire et l'intérêt que l'installation de nouveaux médecins généralistes représente pour les habitants, la Ville des Herbiers a décidé de faciliter le recrutement de médecins généralistes au Centre de santé des Herbiers en lui allouant des moyens financiers.

Ainsi, la Ville des Herbiers s'engage à verser une subvention au centre de santé des Herbiers au titre du fonctionnement de l'activité médicale pour un montant maximal de :

- Part fixe : 30 000€
- Part variable : 10 000€ par ETP (Equivalent Temps Plein).

En contrepartie, le centre de santé des Herbiers s'engage à mener des actions permettant le recrutement pérenne de médecins généralistes afin de prendre en charge des patients sans médecin traitant et prioritairement habitant de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

La présente convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et son terme est fixé au plus tard le 31 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,  
Vu les articles L.1511-8 et R.1511-44 à R.1511-46 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux aides à l'installation et au maintien des professionnels de santé et des centres de santé,  
Vu l'arrêté n°ARS-PDL/DOSA/681/2020 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession de médecin du 23 décembre 2020 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ayant classé la Ville des Herbiers en zone d'intervention prioritaire (ZIP) en application du 1° de l'article L.1434-4 du code de la santé publique,  
Vu le projet de convention ci-annexé,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-Ville du 30 novembre 2022  
Vu le rapport d'Odile PINEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ:

- approuve la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée, entre la Ville des Herbiers et le centre de santé des Herbiers, relative à l'attribution d'une aide à l'installation de professionnels de santé.
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Maryvonne GUÉRIN  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 19 DEC. 2022  
Publié électroniquement le : 19 DEC. 2022  
Notifié le :